

Fonds Social Européen Plus (FSE+)



Contexte

Le Fonds Social Européen Plus (FSE+) est l'un des fonds structurels européens permettant le financement des politiques de cohésion économique et sociale de l'Union européenne. La vocation du FSE+ est de promouvoir l'emploi et l'inclusion sociale au profit de tous les citoyens européens.

Fort de la connaissance de son territoire et de sa population, le Département de la Creuse, chef de file de l'action sociale, a été renouvelé dans sa confiance par l'État en sa qualité d'organisme gestionnaire du FSE+.

Moyen financier conséquent au soutien de la politique d'insertion du Conseil départemental, le FSE+ est ainsi de nouveau mobilisé pour la programmation

2022 – 2027 à hauteur de 3,7 millions d'euros.

De concert avec les axes définis dans le Programme départemental d'insertion, le FSE+ intervient dans le cadre de la Priorité 1 du Programme National du FSE+ validé par la Commission Européenne, à savoir : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le FSE+ soutient ainsi de manière ciblée des initiatives locales et constitue à ce titre un levier essentiel pour la dynamisation des territoires, contribuant à la réduction des inégalités sociales tout en favorisant une main-d'œuvre mieux intégrée sur le marché du travail.

Méthodologie :

- Une programmation de la Commission Européenne de 6 années : 2022 – 2027
- Un programme opérationnel national FSE+ fixant le cadre d'intervention des crédits européens
- Une convention de subvention globale signée avec la DREETS Nouvelle-Aquitaine
- Publication d'appels à projets sur le site gouvernemental dédié : fse.gouv.fr
- Des structures qui proposent leurs projets et présentent leurs demandes de subventions sur une plateforme dématérialisée : Ma démarche FSE+
- Instruction des demandes de subventions par le service FSE+ à la lumière de critères de sélection européens, nationaux et locaux
- Un comité de sélection qui réunit les principaux financeurs publics locaux qui donne son avis sur les projets retenus
- Des conventions bilatérales fixant les conditions d'utilisation des crédits européens
- Des contrôles de service fait pour évaluer la bonne réalisation des actions financées
- Identification des besoins en matière d'insertion sur le territoire en concertation avec les services de l'Etat, Région, CAF, MSA, ARS, et les acteurs du réseau pour l'emploi
- Diagnostics des freins à l'insertion et des problématiques sociales majoritairement rencontrés par les publics

Chiffres clés :

- **3 754 426 €** Montant de la subvention globale FSE+ 2022 – 2027
- **10** appels à projets FSE+ lancés depuis 2022
- **2** opérations portées en interne par le Département conventionnées :
 - accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA,
 - insertion des clauses sociales dans les marchés publics.
- **18** opérations externes conventionnées sur les thématiques suivantes :
 - accompagnement en faveur du logement,
 - soutien à l'accès et au maintien dans le logement,
 - levée des freins périphériques à l'emploi Mobilité,
 - soutien à l'encadrement et à l'accompagnement des salariés en insertion dans 12 ACI de Creuse.
- **1 940 015,02 € (20 opérations)** Montant total FSE+ programmé depuis 2022

Exemples d'actions financées

Réseau Mobilité de la MEF23

Face aux constats d'une part que plus d'un tiers de la population en Creuse vit en dehors des zones d'attraction des principales villes du département (Guéret, Aubusson et La Souterraine) et d'autre part, que l'offre de transports collectifs n'est pas suffisamment développée et adaptée aux besoins de la population, le Département de la Creuse s'est emparée de cette thématique de la mobilité comme facteur essentiel d'insertion sociale et professionnelle notamment chez les publics défavorisés.

Grace à l'intervention de crédits de l'Union Européenne, la MEF23 qui porte le Réseau Mobilité, propose des locations de véhicules à tarifs solidaires à destination des demandeurs d'emploi, des ateliers de culture Mobilité et facilite la passation du permis de conduire. Le financement de ce projet par le FSE+ a permis l'accompagnement d'environ 700 personnes depuis 2022 pour un montant de crédits européens mobilisés de plus de 360.000 euros.

Les ateliers et chantiers d'insertion

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ont pour mission d'assurer l'insertion par l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles. Ils assurent un encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel adaptés à la situation de chaque salarié.

En Creuse, les ACI œuvrent dans des activités variées mettant en valeur un patrimoine collectif naturel ou bâti, dans le domaine agricole, de la restauration, du recyclage et de la récupération, de la fabrication de biens...

En 2024, le FSE+ a financé ces structures à hauteur de 447.039 euros contribuant ainsi à l'insertion de 249 salariés.

L'accompagnement social lié au logement par l'UDAF23

En cohérence avec le Pacte Local des Solidarités, le financement de ce projet permet d'accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés en lien avec le logement. Ces difficultés peuvent être d'ordre financières et/ou sociales.

Cet accompagnement doit permettre de développer les capacités d'autonomie des participants pour qu'ils bénéficient de conditions de vie décentes et pérennes vis à vis de leur logement.

Pour les années 2024 et 2025, l'Union Européenne participe à ce projet pour un montant de 160.000 euros et ce sont déjà 163 personnes qui ont pu bénéficier de ce projet en 2024.

L'animation et le développement de l'inclusion sociale et professionnelle dans la commande publique

Mis en œuvre par le Département de la Creuse, la finalité de ce projet est de faciliter l'insertion d'un public éloigné de l'emploi grâce à l'insertion de clauses sociales au sein des marchés publics se déroulant sur le territoire creusois. En effet ce dispositif, prévu par le code de la commande publique, permet de réserver une partie des heures de travail à des personnes en grandes difficultés, sans emploi, avec une activité partielle ou bénéficiaires d'un minima social, etc.

Afin de mener à bien ce projet, un poste de facilitateur des clauses sociales est pourvu depuis plusieurs années au sein du Conseil départemental de la Creuse.

En 2023, plus de 19 000 heures d'insertion ont pu être réalisées dans ce cadre. Ce projet est financé à hauteur de 112.000 euros par le FSE+ pour les années 2022 à 2025.

L'accompagnement renforcé vers l'emploi et l'insertion des bénéficiaires du RSA

Ce projet prévoit la mise en place, par des agents départementaux, d'un accompagnement renforcé des publics bénéficiaires du RSA, s'inscrivant ainsi dans l'expérimentation voulue par l'Etat dès 2022, et à laquelle a souhaité participer le Conseil départemental de la Creuse.

Par le renforcement des moyens dédiés, le projet doit également permettre. :

- la réduction des délais d'orientation des bénéficiaires du RSA vers un référent accompagnement
- la baisse des délais d'entrée en accompagnement à deux semaines à compter de la date d'orientation
- la signature du contrat d'engagement réciproque dans un délai d'un mois à compter de la date d'orientation

- le doublement du nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global par France Travail.

Pour assurer la réalisation de cet objectif, des référents territoriaux réalisent des diagnostics individuels élaborés en partenariat avec France Travail, animent des Comités techniques d'orientation, élaborent des contrats d'engagements réciproques avec les allocataires permettant la mise en œuvre de leur accompagnement, assurent l'ingénierie de parcours au travers la co-construction d'actions territoriales en lien avec les employeurs locaux et la mobilisation des actions du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) du Département, et l'appui technique aux conseillers en insertion sociale et professionnelle.

Ce projet est financé à hauteur de 552.585,85 euros par le FSE+ pour les années 2023 à 2025.



Cofinancé par
l'Union européenne

l'Europe
s'engage
en Nouvelle-
Aquitaine